

Ma /36

MANIOC.org
Bibliothèque Schoelcher
Conseil général de la Martinique



325.344-5



DES COLONS RÉSIDENS A ST.-DOMINGUE.

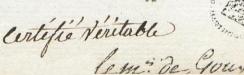
AUROI.

Le 31 Mai 1788.

SIRE,

VOTRE MAJESTÉ s'est montrée jusqu'ici trop attentive à procurer le bonheur de ses Peuples, pour que ceux d'entre eux qui font le plus éloignés d'Elle, avent éprouvé la plus légère surprise en apprenant la résolution qu'Elle avait manisestée de s'entourer de ses Sujets, pour opérer une restauration que les circonstances semblaient rendre nécessaire, & dont le succès dépend en entier des bons vouloirs du Souverain, & de l'amour de la Nation.

Mais si l'étonnement n'a pas frappé nos esprits, la reconnaissance la plus vive a rempli nos cœurs, & c'est un besoin pour nous, SIRE, d'en mettre l'expression aux pieds de VOTRE MAJESTÉ: puissent les bénédictions de la Providence récompenser pendant un long Règne, l'idée paternelle que votre ame a conçue! puisse l'amour de vos Sujets dans les deux Mondes, vous dé-



dommager de tous les foucis qui environnent le Trône! puisse la postérité, en recueillant les fruits de ce bienfait, consacrer à jamais le nom de ce Monarque populaire qui a voulu jouir d'un bonheur que n'ont point goûté ses deux augustes Prédécesseurs, pendant les deux plus longs Règnes de la Monarchie!

Vous allez donc, SIRE, appeller toute la France auprès de vous: déjà la trompette sonne; déjà son cri perçant a traversé les mers: déjà il s'est fait entendre à nos cœurs, & déjà nos cœurs sont à vos pieds.

Cet empressement ne saurait déplaire à VOTRE MAJESTÉ; peut-être est-il contraire à l'usage des Cours; mais depuis cent cinquante ans, nous vivons loin d'elles, nous en ignorons le langage & les détours; nous ne savons qu'une chose, c'est que nous sommes Français, qu'à ce titre nous adorons notre Maître; & lorsqu'il convoque les Français, nous gémissons que l'Océan nous empêche d'arriver les premiers sur les degrés de son Trône.

Cependant, SIRE, nous arriverons, car VOTRE MAJESTÉ ne peut pas plus se passer de nous, que nous ne pouvons nous passer d'Elle: nous sommes ses Enfans, notre état est incontestable, notre caractère indélébile; mais nous n'avons pas vu notre Père, depuis notre naissance, & sans les fréquens rapports qui

ont existé entre lui & nous, à peine pourrait-il nous reconnaître.

Alors, SIRE, nous étions faibles, languissans, nous avions la maladie de l'enfance, nous étions abandonnés à nos propres forces & à la Nature: aujourd'hui nous sommes forts, vigoureux, nous avons la santé de l'adolescence, la Mère-Patrie charmée de nos efforts, nous a prodigué ses secours, & la Nature a emprunté ceux de l'art.

Les résultats les plus heureux ont été la suite de ces rapports. La Colonie de Saint-Domingue est devenue la plus précieuse Province de France. Sans être à charge à la population de la Métropole, elle a trouvé le secret pour doubler ses jouissances & augmenter les revenus du Monarque, de désricher un second Royaume; elle a appellé l'Afrique à son secours, & elle a forcé l'admiration de l'Univers, en lui montrant que cinq mille Planteurs Français étaient capables à eux seuls de cultiver deux cents lieues de côtes, de former des milliers de matelots, de vivisier le Commerce, & de faire circuler plus de deux cents millions chaque année d'un pôle à l'autre.

Ce sont là, SIRE, nos succès & notre gloire. Nous les mettons aux pieds de votre Trône, & nous supplions VOTRE MAJESTÉ de nous aider à en doubler l'avantage & l'éclat. Depuis long-tems nous avions

formé ce projet important. Mais féparés par les mers, & plus encore quelquefois par l'autorité, nous ne favions comment faire entendre les réclamations de notre longue expérience pour le bien de la Commune. Cependant le moment pressait, & nous avions bien des choses à dire à VOTRE MAJESTÉ:

Nous voulions lui représenter que toute la force d'une Colonie & son utilité pour la Métropole, résident dans ses richesses; que les richesses viennent de la perfection de la culture; que la culture ne peut se perfectionner que dans le calme & la fécurité; que la fécurité ne se trouve qu'à l'abri des Loix; que la Loi ne peut protéger que ceux qui s'adressent à ses organes; que les organes de la Loi sont des Magistrats éclairés ; que là où il n'y a point de Magisfrats, la Loi devient muette, sa protection nulle, le désordre affreux, que la culture se néglige, que les richesses sont bientôt absorbées; que toute affociation d'hommes a donc un besoin réel de Juges intègres qui puissent à chaque instant entretenir parmi eux, sans embarras, ni frais, L'ORDRE fur lequel repose la félicité publique; que cet avantage que goûtaient jadis vos Colons est perdu pour eux, depuis que leurs Magistrats, les Patriarches de la famille Coloniale sont dispersés; depuis qu'un seul Tribunal, évoque à lui toutes les Causes d'un grand Empire, & force tous les Propriétaires à

quitter leurs Manufactures, leurs esclaves, leurs femmes, leurs enfans, leur Commerce, pour entreprendre par mer ou par terre, aux risques des tempêtes d'un élément furieux, ou des ardeurs d'un foleil brûlant, des voyages périlleux qui ruinent à la fois la fortune & la fanté des malheureux qui ont une propriété à défendre; que de ce Règlement fait dans de bonnes vûes, fans doute, il a résulté des malheurs affreux, des pertes irréparables, des vexations inouies; que pas une voix ne s'est élevée en sa faveur, que toutes le condamnent à l'unisson, & que l'éloignement des Magistrats destinés à faire fleurir la paix, est une vrate calamité pour le Peuple. Et que dirait VOTRE MA-JESTÉ d'un Commandant de Province, qui, pour entretenir le bon ordre dans la Ville de sa résidence, enverrait ses troupes à quatre-vingt lieues de lui.

Nous voulions repréfenter à VOTRE MAJESTÉ que la Population, la Culture, le Commerce de Saint-Domingue portés à un point d'accroiffement qu'il eût été impossible de prévoir, rendant les affaires plus communes & les discussions plus fréquentes, il devenait indispensable, non pas seulement de laisser subsister le Conseil du Port-au-Prince que Louis XIV donna à la Colonie naissante, non pas seulement de rétablir le Conseil du Cap que ce même Prince accorda à la Colonie croissante, mais encore de créer aux Cayes Saint-Louis

un troisième Conseil que le besoin des Habitans y appelle tous les jours: que ce troisième Conseil, pouvant, ainsi que les deux autres, devant même, pour le bien de la Colonie, n'être composé que de Propriétaires aisés, non stipendiés, servant par honneur, recrutés sans cesse par le patriotisme, il n'en coûterait rien aux Colons. Leurs Causes discutées sans intérêt, seraient jugées sans passion, & cet établissement serait le bienfait de VOTRE MAJESTÉ, le plus précieux pour nous, sans doute, puisqu'il comblerait nos vœux, sans augmenter les charges de l'Etat.

Nous voulions représenter à VOTRE MAJESTÉ, que depuis 50 ans la Colonie de Saint-Domingue a été assez malheureuse pour avoir été gouvernée par 24 Gouverneurs, & par 16 Intendans, les uns après les autres : que la plupart d'entre eux en arrivant, ne connaissait rien au Gouvernement de l'Isse, à sa culture, à ses usages, que chacun d'eux a été rappellé au moment où il commençait à être instruit; qu'avant de l'être, chacun d'eux avait ordinairement supprimé toutes les institutions de ses prédécesseurs : que de ce changement perpétuel de système, il en avait résulté tant de maux, que l'existence de la Colonie était une espèce de problème : que le seul moyen de remédier à cet inconvénient, vice radical, qui s'oppose à la prospérité

des habitans, & au plus grand bien de la Métropole, était d'établir à Saint-Domingue des Affemblées Provinciales permanentes, & des Assemblées Coloniales périodiques, composées les unes & les autres de Propriétaires choisis librement par les Colons, & non de Magistrats & de Commandans de Quartier appointés par la Cour; que dans ces Assemblées qui n'auraient point de pouvoir exécutif, mais qui connaîtraient à fond les intérêts de la Colonie, un Gouverneur & un Intendant trouveraient en débarquant, des Conseillers éclairés, intègres, des avis falutaires, celui sur-tout de s'en tenir à un système suivi, établi dès long-tems pour le bien de tous, celui de rien innover que pour le mieux, & que de cet Etablissement résulteraient des lumières qui ne permettraient plus aux Administrateurs, lorsqu'ils auraient vexé la Colonie pendant leur gestion, de dire: ce n'est pas ma faute, je n'étais pas instruit.

Nous voulions faire représenter tout cela à VOTRE MAJESTÉ, & encore bien d'autres choses dont pas une ne tend à diminuer l'autorité de ses Officiers que nous bénissons quand ils n'en usent que suivant le cœur du Roi : nous nous flattions qu'elle aurait accueilli avec bonté ces supplications faites avec respect; déjà nous les avions rédigées & expédiées en France, lorsque la grande nouvelle de la prochaine Assemblée des Etats-Généraux a passé jusqu'à nous.

Alors, SIRE, un cri unanime s'est élevé; nous avons dit: notre Père à deviné nos maux, il a senti que ni la surveillance de ses augustes Prédécesseurs, ni sa propre vigilance, n'avaient pu, pendant un siècle & demi, prévenir tous les abus, ou en extirper les racines; qu'après un tel laps de tems, il falloit se voir, se parler, s'entendre; que sans cette mesure toute restauration était impossible, & il veut être le Restaurateur de la France.... Nous n'aurons donc plus besoin de protection pour approcher de son Trône; il y invite lui-même toutes ses Provinces. Nous nous y présenterons comme la plus grande d'elles toutes, sans contredit, comme la plus productive, sans aucun doute, & nous disputerons à aucune autre d'être plus sidèle que nous.

Ce cri a été celui du cœur, & c'est l'hommage le plus digne de VOTRE MAJESTÉ que nous puissions lui offrir. La réslexion a succédé à ce premier élan de nos ames; nous avons observé que nous n'existions pas encore lors de la dernière Assemblée des Etats-Généraux, & nous avons eu un moment d'inquiétude sur la manière dont nous serions représentés à ceux qui vont s'ouvrir. VOTRE MAJESTÉ ne s'est point encore expliquée sur ce point, & nous sommes si loin d'Elle, que nous avons tremblé de ne point nous trouver en mesure avec les Provinces du Continent, lorsque notre amour nous ferait désirer de les devancer toutes.

Dans cette position qui a tempéré notre allégresse, vos Colons de Saint-Domingue ont cru devoir se réunir; ils se sont assemblés non Illégalement, puisque toute assemblée est licite, quand son but est honnête, mais très-légalement, puisque l'objet de cette réunion n'était autre que de demander à VOTRE MAJESTÉ la permission de se réunir.

Là, nous avons tous senti que quel que sût notre prévoyance, l'Océan entre nous & le Trône était un obstacle presqu'invincible au succès de nos démarches, que le seul moyen de les rendre utiles, était de faire disparaître cet espace immense; & ce moyen, nous l'avons trouvé, SIRE, & ce moyen, nos cœurs l'ont saiss:

De l'autre côté des mers, au fein du Continent fur lequel VOTRE MAJESTÉ règne, se trouve une partie de notre propre famille, un nombre considérable de nos frères, une moitié de nous-mêmes; les uns nés comme nous sous le Tropique, ont voulu goûter les influences bienfaisantes d'un climat plus tempéré; les autres ont voulu jouir tranquillement, dans la Capitale, du fruit de leurs travaux; les derniers ensin nés en France, ont voulu resserrer les nœuds qui nous unissent déjà à la Métropole; ils ont recherché notre alliance, ils se sont chargés du bonheur de nos ensans, & ces gages précieux que nous



leur avons confiés, ont tellement confondu les propriétés & les intérêts, que l'Amérique & l'Europe, Saint - Domingue & la France, peuvent mutuellement se dire avec vérité: je ne sais plus quel est le mien.

Eh bien, SIRE, c'est à ces frères éloignés de nous, & qui ont le bonheur de vous entourer, que nous nous sommes adressés avec toute la consiance qu'ils méritent. Le sang créole coule dans leurs veines, ou dans celles de leurs ensans. Ils ont mêmes propriétés, mêmes intérêts, même attachement pour la Métropole & la Colonie, même amour pour VOTRE MAJESTÉ.... quels Représentans plus zèlés pouvions-nous choisir?

Nous leur avons dit, avec ce sentiment qui persuade: O! vous qui avez le bonheur d'approcher souvent notre Père commun, vous qui favez à l'instant tout ce que sa bonté lui inspire pour le bonheur de son Peuple, vous qu'une mer immense n'empêche point de vous présenter chaque jour à ses yeux, volez vîte aux pieds de son Trône; là, revêtus de vos propres droits pour luiparleren votre nom, & de tous nos pouvoirs, car nous vous les donnons tous sans restriction aucu- ne, dites-lui que ses Colons sont ses sujets les plus méritans & les plus sidèles, que nous aurons peut-être quel-

que jour des graces à lui demander, mais qu'aujourd'hui nous ne réclamons que sa justice, que nous sommes ses enfans ni plus ni moins que les Habitans de sa bonne Ville de Paris, & que nous le conjurons de nous affigner bien vîte la place que nous devons occuper dans l'Assemblée de la grande famille. N'oubliez pas de lui dire que nous ne connaissons pas ces trois divisions d'ordres observés dans le Continent. Que nous fommes tous égaux, mais que nous fommes tous foldats, tous les premiers défenseurs de notre Province. & par conféquent tous nobles; qu'il n'est pas plus possible de nous placer dans l'ordre du Tiers, que dans celui du Clergé; que Saint-Domingue est le plus beau Fief de l'Empire Français, & que ceux qui l'ont conquis, défriché, cultivé, fécondé, que ceux dont l'alliance n'a point été dédaignée par les premières Maisons de l'Etat, ne peuvent, ne doivent voter qu'au milieu de l'ordre de la Noblesse avec lequel ils ont tant d'actes communs. Dites-lui, fur-tout, que nous favons bien que la France a de grands besoins, & que cette raison feule nous eût déterminé à la démarche que nous faisons; que le fang Français n'a point dégénéré en Amérique, qu'il serait honteux pour nous de chercher à nous cacher, lorsque tout l'Empire vient au secours de luimême; que nous commencerons par prouver que de toutes les Provinces, celles que l'on appelle Colonies, ont depuis le commencement du siècle, contribué le plus noblement aux besoins de l'Etat, & qu'après nous être glorisiés de ce désintéressement, & avoir soumis à la Nation assemblée la question de savoir s'il est de son intérêt que les Colonies payent à l'avenir autant qu'elles ont payé jusqu'à ce jour, nous ne reculerons jamais quand le Peuple Français tout entier, que nous devons regarder comme infaillible, aura dit: ceci est la part que chacun doit au soulagement de la Patrie.

Voilà, SIRE, ce que nous avons expressément chargé nos Frères, nos Compatriotes, de dire à VOTRE MAJESTÉ. Mais nous avons bien fenti que mille Colons résidens dans la Capitale ou dans les Ports, ne pouvaient pas sans risque de confusion s'adresser tous ensemble à leur Souverain; nous leur avons enjoint de se réunir, & de nommer entre eux, parmi eux, des COMMISSAIRES, propres par leurs lumières & leur rang, à répondre à la mission flatteuse de REPRÉSENTER toute la Colonie. Nous conjurons VOTRE MAJESTÉ d'accueillir avec bonté ceux de ses Sujets qui, REVÊ-TUS DE TOUS LES POUVOIRS de Saint-Domingue, mettront à ses pieds les respects & les vœux de ce fecond Royaume. Plus heureux que nous, ils verront notre bon Maître, plus heureux que nous, ils recueilleront les paroles de bonté qui fortiront de sa bouche,

& ils auront la fatisfaction de nous en communiquer la douceur!

Ils se hâteront, SIRE, de nous faire passer vos ordres pour la convocation d'une Assemble Coloniale & libre qui nommera nos Députés aux Etats-Généraux. Il ne leur faudra pas plus de six mois pour vous rapporter cette nomination, & nous espérons qu'avant ce terme, VOTRE MAJESTÉ, n'aura pas encore réuni les Députés de toutes ses Provinces.

Cependant, SIRE, l'éloignement où nous fommes de la Métropole, nous ayant dès longtems forcé de mettre la prévoyance au nombre des vertus néceffaires, c'est dans une circonstance si importante, que nous devons la développer toute entière aux yeux de VOTRE MAJESTÉ.

S'il arrivait qu'elle jugeât à propos, dans sa sagesse, d'avancer l'époque des Etats-Généraux, il serait également douloureux pour nous, SIRE, ou d'être un obstacle à vos vûes bienfaisantes, ou d'être privés d'un droit de présence qui, peut-être même, rendrait l'Assemblée incomplette. Dans ce cas seul, nous remettons tous nos droits a l'Assemblée générale de nos Frères résidens en France. Nous supplions VOTRE MAJESTÉ de les réunir, & nous déclarons d'avance, sans préjudicier à nos droits, & sans

conséquence pour l'avenir, que nous entendons, pour cette fois seulement, approuver et ratifier dans toute sonétendue le choix qu'ils seront de Députés pour nous représenter à l'Assemblée Nationale; nous sanctionnons de même les instructions qu'ils donneront à ces Représentans, auxquelles viendront se joindre celles que nous leur seront passer incessamment, & nous regarderons comme fait par nous-mêmes, tout ce qu'ils auront sait & arrêté librement en face de la Nation & de son auguste Ches.

Oue rien donc ne suspende désormais les intentions patriotiques de VOTRE MAJESTÉ, qu'elle se livre au bonheur de se voir environnée d'un Peuple entier qui adore ses Souverains, & qui n'oubliera jamais qu'il doit à LOUIS SEIZE le bienfait de sa réunion: qu'elle écoute de ses propres oreilles la voix de ce Peuple qui, depuis tant d'années, n'a pu se faire entendre. Qu'entourée de son auguste Famille, des Pairs du Royaume & de ses Ministres, elle pèse dans sa prudence les réclamations de ses Sujets, qu'elle leur expose avec franchise les DETTES, les BESOINS de l'Etat, LES ABUS... qu'elle compte sur ses Français pour satisfaire aux deux premiers articles; qu'une sévérité bienfaisante se charge de réformer le dernier; que des Loix sagement combinées avec les Capitulations, les Priviléges, les intérêts des différentes Provinces,

[15]

présentées à la Nation, sanctionnées par ses représentans, viennent mettre un sceau irréfragable à la restauration de l'Empire, & rien ne pourra plus s'opposer à la prospérité de la France, & les bienseits de VOTRE MAJESTÉ se graveront dans tous les cœurs, & son nom ne se prononcera point sans enthousiasme, & nous bénirons tous avec transport notre Père dans notre Législateur.

Nous fommes avec respect,

SIRE,

DE VOTRE MAJESTÉ,

Les très-humbles, très-obéissans & très-fidèles Sujets.

Les Propriétaires Planteurs de la Colonie de Saint-Domingue (*).



^(*) Suivent sur la Minute plus de TROIS MILLE signatures ORIGINALES, déposées au Bureau du Comité Colonial résident à Paris.

[III]

relightes in to Marian, Amillowedes per finite terms of the relight, where the marker we force incompaints it is not considered for the parameters of the bishward for the force of the bishward do where it is a finite to the constant of th

Liberta Committee Committee and a

SIRE

STREET MATERIES.

en felt de con a a fonde de felt me

Les Propositiones Interiores de la Colorida de Science Données (1),

(*) Sulvent for la Money plus de raccesseres fignatures controlles à controlles à décours de Control Controlles à l'artes











